



FPSES

La reconnaissance des acquis et des compétences (RAC) EN BREF

Vous avez besoin d'une AEC ou d'un DEC pour obtenir un poste ou pour obtenir une promotion ? Vous pourriez faire une démarche de reconnaissance des acquis et des compétences.

Le service de la RAC, offert dans la plupart des cégeps, vous permet d'évaluer vos compétences.

Cette démarche peut mener à l'obtention d'une attestation d'études collégiales (AEC) ou d'un diplôme d'études collégiales (DEC).

Le processus vous permet également d'identifier la formation manquante pour remplir les conditions de reconnaissance nécessaires pour obtenir l'AEC ou le DEC. La personne responsable de votre dossier à la RAC pourra vous conseiller.

Notez qu'il est possible de faire reconnaître **des études post-secondaires** (ex : cours universitaires), **des expériences de travail** ou **des expériences personnelles** pour combler la formation manquante, si elles ont un lien avec le programme d'étude que vous souhaitez vous faire reconnaître par la RAC.

Pour connaître tous les détails reliés à la démarche de reconnaissance des acquis et compétence et pour obtenir une réponse aux questions fréquemment posées, consultez le site suivant :

[Cégep | Démarche de RAC \(lecegep.ca\)](http://lecegep.ca)

Est-ce que le syndicat peut initier la démarche pour moi ?

Non, il s'agit d'une démarche individuelle. Ce sont les professionnels et les spécialistes de contenu qui travaillent pour la RAC, dans le cégep que vous choisissez pour faire la démarche, qui vous accompagnent durant tout le processus et qui font l'analyse et l'évaluation de votre dossier.

Dans quel cégep faut-il faire la demande ?

Vous trouverez l'information concernant la RAC pour chaque établissement collégial, en consultant le site des cégeps :

[Établissements partout au Québec | Cégep \(lecegep.ca\)](http://lecegep.ca)

Pour initier la démarche, le choix du cégep vous appartient.

Est-ce que cette démarche existe aussi pour faire reconnaître un diplôme d'études professionnelles (DEP) ?

Oui, vous pouvez faire une démarche de RAC en formation professionnelle. La demande est alors faite auprès des services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement (SARCA) dans centre de service scolaire près de chez vous.

Voici le lien pour connaître la démarche de reconnaissance des acquis et compétence en formation professionnelle :

[Services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement \(SARCA\) | Gouvernement du Québec \(quebec.ca\)](http://quebec.ca)